

Le 11 avril 2024
p1dufau@gmail.com

Ce 11 avril 2024, le conseil municipal de Lège – Cap Ferret sera amené à se prononcer sur plusieurs délibérations budgétaires : adoption des comptes 2023, affectation des résultats 2023, vote des taux de fiscalité pour 2024 et budgets primitifs 2024.

Une délibération, bien plus que toute autre et qu'un long discours, traduit les errements de la gestion municipale. Il s'agit de la délibération d'affectation du résultat 2023 (délibération N°1-5 du Conseil municipal du 11 avril 2024).

Le résultat de fonctionnement pour 2023 s'élève à :	2 090 486,76 €
Il était en 2022 de :	5 162 872,59 €
Soit une diminution de :	3 072 385,83 €

Cette diminution s'explique par une baisse des droits de mutation sur les transactions immobilières. En 2022, ils étaient de	5 043 980,85 €
Mais, en 2023 de seulement :	2 581 237,91 €
soit une perte de recettes de :	2 462 752,94 €

À cette perte s'ajoute la réduction de l'attribution de compensation que percevait irrégulièrement la commune de la COBAN : 430 000,00 €
soit au total sur ces deux postes une perte de recettes de 2 892 754,94 €
Ceci explique 94 % de la diminution du résultat.

Si l'on ajoute le résultat 2023 :	2 090 486,76 €
aux excédents antérieurs :	12 282 640,70 €
la commune disposait d'un excédent total de :	14 373 127,46 €

sur lequel il a fallu, pour financer le déficit du budget des investissements de 2023, puiser rien moins que :	7 112 384,27 €
de sorte qu'en fin d'année 2023, l'excédent disponible est tombé à	7 260 743,19 €

Ainsi, en une année, le maire aura réussi, par sa gestion des finances communales, à diviser par deux les excédents disponibles passant de 14,373 M€ à 7,26 M€. Ceci est en fait la résultante de la gestion du maire depuis le début de la mandature.

Il y a également lieu de rappeler que de 2004 à 2022, ces excédents avaient été abondés par la COBAN. La commune a perçu, irrégulièrement comme l'a rappelé la chambre régionale des comptes, des remboursements indus de frais pour 430 000 € par an, transformés à partir de 2017 en attributions de compensation, toutes aussi irrégulières. À cela s'ajoutent 70 000 € de salaires et charges annuels pour deux agents payés par la COBAN mais travaillant pour la commune.

Au total de 2004 à 2022, ce sont 9,36 M€ que la commune a reçu irrégulièrement. Sans cette ressource, à fin 2023, la commune ne disposerait pas d'un reliquat d'excédents de 7,26 M€ mais serait en déficit de 2,10 M€ (= 7,26 – 9,36).

Oui, un DÉFICIT pour une commune aussi riche que Lège-Cap Ferret !

Alors l'alerte est déclenchée. Il faut tailler dans le vif face à l'urgence.

Trois leviers sont actionnés dans le budget 2024:

1. Coupe sombre dans les investissements :

En 2023, les investissements prévus étaient de	18,008 M€	
Ils sont inscrits pour 2024 à seulement	<u>11,823 M€</u>	
soit une diminution de :		6,185 M€

Combien d'ailleurs seront effectivement réalisés ? De 2013 à 2023, le taux moyen de réalisation des investissements a été de seulement 47,12% de ceux budgétés.

2. Une majoration de la taxe d'habitation pour environ : 1,388 M€

3. Une autorisation pour un emprunt de : 1,700 M€
Soit au total 9,273 M€

Voilà où la surdité du maire depuis 3 ans aux alertes de l'opposition, de celles de certains administrés, a mené les finances de la commune.

Diviser par deux, soit 7 M€, en l'espace d'un seul exercice, les résultats accumulés au fil des années est sans doute rare, voir très rare dans les annales de communes de la taille de Lège – Cap Ferret.

* * *



Mesdames, Messieurs,

Il vous est proposé de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

*** Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

	Recettes fonctionnement	28 934 056.26 €
	Dépenses fonctionnement	26 843 569.50 €
Résultat de l'exercice :	Excédent :	2 090 486.76 €
	Déficit :	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	12 282 640.70 €
	Déficit :	€
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	14 373 127.46 €
(A2)	Déficit :	€

*** Besoin réel de financement de la section d'investissement .**

	Recettes investissement	8 021 224.03 €
	Dépenses investissement	11 743 017.77 €
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	€
	Déficit :	3 721 793.74 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	Excédent :	€
	Déficit :	544 941.15 €
Résultat comptable cumulé : à reporter au R 001	Excédent:	€
ou à reporter au D 001	Déficit :	4 266 734.89 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	3 567 987.55 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	722 338.17 €
Solde des restes à réaliser :	- 2 845 649.38 €
(B) Besoin (-) réel de financement :	- 7 112 384.27 €
Excédent (+) réel de financement :	€

*** Affectation du résultat de la section de fonctionnement .**

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) : 7 112 384.27 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) : €
SOUS TOTAL (R 1068) : 7 112 384.27 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1) :	7 260 743.19 €
TOTAL (A 1) :	14 373 127.46 €
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur)	
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :

***Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D002 : déficit reporté:	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	7 260 743.19 €	4 266 734.89 €	R1068 : excédent fonctionn'
			7 112 384.27 €

Ce dossier a été présenté aux membres de la Commission Finances/Administration Générale/Marchés/Démocratie participative/Vie économique le 4 avril 2024.